Image not found or type unknown

Mention Algérie sur un acte de naissance de 1946

Par **Lamia 69007**, le **26/03/2019** à **13:13**

Bonjour ma mère est né en 1946 en Algérie depuis elle a acquis la nationalité française

elle a perdu son livret de famille français (perdu par l'administration) pour le refaire on lui demande son acte de naissance : elle l'a fourni dessus il est mentionné qu'elle est née à Tizi Ouzou en Grande Kabylie par contre il n'est pas fait mention du pays = soit «Algérie»

pour cette raison l'administration lui refuse un nouveau livret de famille néanmoins jusqu'en 1962 l'Algérie était française donc je ne comprends pas qu'on exige le rajout de la mention d'un pays qui légalement à l'époque n'existait pas merci pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés